

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 15 octobre 2019

Date de convocation : 10 octobre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 0 Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

ABSENTE : Delphine CRASPAY

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-45 : MOTION concernant le projet de restructuration du réseau territorial des finances publiques

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une motion a été validée lors du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays de Nay en date du 7 octobre dernier. Cette motion concerne le projet de restructuration du réseau territorial des finances publiques qui prévoit, entre autres, la fermeture de la Trésorerie de Nay.

Afin de manifester, conjointement à la CCPN, sa volonté de maintenir la trésorerie de Nay, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter également cette motion et en présente les enjeux.

La Trésorerie de Nay recouvre un bassin de plus de 30 000 habitants et près de 35 communes. Elle gère 96 budgets de collectivités et établissements publics et 53 régies d'avances et de recettes.

Le bâtiment de la Trésorerie a été construit par la ville de Nay pour le compte de l'Etat, avec un investissement de 555 000 € financé par emprunt remboursable sur 30 ans.

En 2022, le réseau des trésoreries publiques dans le département devrait être ramené à 9 centres de gestion comptable, qui gèreraient les budgets des collectivités et des établissements publics, dont un situé à Morlaàs. Ces centres auraient aussi vocation à recevoir du public. Des conseillers seraient attachés aux intercommunalités. Des accueils de proximité assurant des permanences plus ou moins régulières seraient mis en place, autour notamment des MSAP actuelles et des futures Maisons France Services. Dans ce schéma et ce projet de restructuration, 16 trésoreries fermeraient, dont celle de Nay.

Il est à noter que cette structuration d'ampleur serait menée dans des délais très courts et sans aucune expérimentation de l'efficacité et de la fiabilité de la nouvelle organisation.

L'Association des Maires 64 a refusé le projet et demande à la DGFIP de répondre à l'ensemble des questions posées.

Proximité

Les élus du Pays de Nay estiment que la perte de proximité sera évidente, quel que soit le discours convenu de présentation de ces restructurations qui s'accompagneront fondamentalement, et s'accompagnent déjà, d'une réduction des effectifs qui constitue un des objectifs véritables de la réforme.

Les habitants et entreprises du Pays de Nay, et notamment ceux de la partie sud du territoire, zone de piémont et de montagne la plus éloignée, auront ainsi à se rendre à Morlaàs ou à Lescar... Il en sera de même, par exemple, pour la gestion des remises d'espèces des régies des collectivités, tâches de quotidienneté qui ne s'accommode évidemment pas d'un tel éloignement des autorités de contrôle comptable...

L'éloignement et la concentration des services de gestion comptable affecteront l'efficacité de la gestion quotidienne des finances et comptabilités des collectivités. Le conseiller local rattaché aux intercommunalités ne sera pas le comptable responsable de l'EPCI et des communes.

La volonté de recours au « *tout numérique* » domine aussi ce projet. Plusieurs rapports récents, dont celui du Défenseur des droits, soulignent pourtant les situations d'exclusion numérique en France et les limites de la dématérialisation à outrance des services publics qui engendre très souvent, dans les faits, éloignement et complexité dans le service rendu. Pour rappel, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP 64) évalue à près de 20% la part de la population en difficulté face aux services en ligne numériques et aux services trop dématérialisés. Au-delà, les difficultés d'accès, physique, téléphonique ou numérique, à certains services publics, ou à certains services désormais externalisés et confiés à des opérateurs, sont de plus en plus signalées par les usagers. La DGFIP est une des administrations tout particulièrement citée ou visée, ces dernières années, dans les débats sur les limites voire les excès du « *tout numérique* ».

Une intention de sous-traitance ou d'externalisation de certaines missions fiscales à des opérateurs privés ou parapublics est également présente dans ce projet de la DGFIP. La perte de sens et de qualité du service public sera évidente, les agents de la DGFIP étant des professionnels formés et compétents dans ce domaine régalién de l'impôt.

Partout, les salariés de la DGFIP et associations professionnelles expriment leur malaise et dévoilent les vrais impacts à venir de ces réductions d'effectifs et de ces externalisations sur la qualité du service public rendu.

Cohérence

Les orientations aujourd'hui affichées par cette restructuration sont ensuite en contradiction complète avec les actions que mène et soutient par ailleurs l'Etat sur les territoires.

Ce projet de restructuration constitue ainsi une nouvelle régression des services publics dans les territoires, alors même que l'Etat promeut, depuis 5 ans, un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, comprenant un volet trésoreries publiques.

Il est également en contradiction directe avec l'AMI centre-bourgs de Nay, appel à projet national lancé par l'Etat et pour lequel le Pays de Nay a été le seul territoire retenu des Pyrénées-Atlantiques. La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ruraux devient, à juste titre, une priorité nationale. La demande et le soutien récents de l'Etat en faveur de l'engagement de la Communauté de communes du Pays de Nay dans le nouveau dispositif des opérations de revitalisation des territoires (ORT) militent dans le même sens de ce renforcement des centralités et de leurs services de proximité.

Intercommunalité

Enfin, cette restructuration ne respecte pas la carte des intercommunalités issue du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) 2017 que l'Etat a lui-même directement promu. Or les intercommunalités sont désormais de vrais bassins de services de proximité. Un EPCI comme la Communauté de communes du Pays de Nay, représentant près de 30 000 habitants, n'aurait même plus de Trésorerie sur son territoire...

En conséquence :

Le Conseil Municipal s'élève contre cette nouvelle atteinte au principe d'égalité d'accès des usagers aux services publics, et notamment dans les zones les plus rurales.

Le Conseil Municipal demande instamment le maintien de la Trésorerie de Nay dans son bâtiment actuel financé par la ville de Nay, sur une longue durée, pour le compte de l'Etat.

Le Conseil Municipal demande qu'une véritable concertation soit conduite et que la CCPN ne s'y associe que si elle permet réellement d'envisager d'autres décisions d'implantation, d'organisation et de fonctionnement du réseau territorial des finances publiques.

Les élus du Pays de Nay se rendront le 16 octobre 2019 devant la Trésorerie de Nay afin de manifester leur opposition à ce projet de restructuration et leur soutien au maintien de ce service public de proximité emblématique de la présence de l'Etat sur les territoires.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/10/2019